

## Recherches sociographiques



# Le vote créditiste au Québec : La faiblesse des Conservateurs et la montée du Crédit social en 1962

Maurice Pinard and Vincent Lemieux

Volume 7, Number 3, 1966

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055322ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055322ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

### ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this note

Pinard, M. & Lemieux, V. (1966). Le vote créditiste au Québec : La faiblesse des Conservateurs et la montée du Crédit social en 1962. *Recherches sociographiques*, 7(3), 360–365. <https://doi.org/10.7202/055322ar>

## À PROPOS DU VOTE CRÉDITISTE AU QUÉBEC

*En réponse à une étude récente de notre collaborateur Vincent Lemieux (Recherches sociographiques, VI, 2), nous avons reçu la note qui suit du professeur Maurice Pinard de l'Université McGill. Nous la faisons suivre d'un commentaire de Vincent Lemieux. — LA DIRECTION.*

### LA FAIBLESSE DES CONSERVATEURS ET LA MONTÉE DU CRÉDIT SOCIAL EN 1962

Mes recherches sur la montée créditiste au Québec lors de l'élection fédérale de 1962 m'ont amené à établir qu'un facteur important de cette montée était la faiblesse du parti conservateur au Québec.<sup>1</sup> De plus, un premier examen de la situation au Canada indiquait que la montée d'un tiers parti était généralement liée à la faiblesse du parti d'opposition traditionnel dans un système à deux partis ; le parti d'opposition traditionnel ne peut longtemps retenir moins de 33 pour cent des votants sans risquer d'avoir à céder sa place à un nouveau parti.

Dans un article récent,<sup>2</sup> Vincent Lemieux, tout en admettant que ma thèse « est inattaquable », croit que la démonstration qui en est faite au niveau des circonscriptions dans le cas du créditisme québécois est discutable. Me basant sur les succès conservateurs et libéraux des élections de 1957 et de 1958, j'établissais que le Crédit social avait remporté, en 1962, 65 pour cent des circonscriptions où les Conservateurs avaient été très faibles aux élections de 1957 et de 1958, 57 pour cent de celles où ils avaient été faibles, 38 pour cent de celles où ils avaient été forts, et 0 pour cent de celles où ils avaient été très forts.<sup>3</sup> D'après Lemieux, l'élection de 1958 représente un cas singulier et j'aurais dû plutôt établir mon indice à partir des résultats des élections de 1953 et de 1957. Sur la base de ces derniers résultats, qu'il utilise, Lemieux croit établir une relation opposée à la mienne. Selon lui, la force du Crédit social en 1962 correspondrait à la force des Conservateurs en 1953 et en 1957 : son analyse indique que le Crédit social obtenait plus de 30 pour cent du vote dans 70 pour cent des circonscriptions où les Conservateurs avaient été forts (i.e. où ils avaient obtenu en moyenne plus de 33 pour cent des votes en 1953 et 1957), alors qu'il ne remportait que 42 pour cent des circonscriptions où les Conservateurs avaient été plus faibles. Des résultats aussi radicalement contra-

<sup>1</sup> Voir mon étude, *Political Factors in the Rise of Social Credit in Quebec*, communication présentée au congrès de l'Association canadienne des sciences politiques, à Charlottetown, en juin 1964.

<sup>2</sup> Vincent LEMIEUX, « Les dimensions sociologiques du vote créditiste du Québec », *Recherches sociographiques*, VI, 2, mai-août 1965, 181-195.

<sup>3</sup> Conservateurs très faibles : circonscriptions demeurées libérales en 1957 et en 1958 (13 cas) ; faibles : circonscriptions libérales en 1957 et conservatrices en 1958, mais avec un vote conservateur inférieur à 54 pour cent (21 cas) ; fortes : comme les précédentes, sauf que le vote conservateur de 1958 fut supérieur à 54 pour cent (13 cas) ; très fortes : circonscriptions conservatrices aux deux élections (7 cas). Nous n'avons pas inclus dans cette analyse les 21 circonscriptions de l'île de Montréal.

dictoires, que rien à première vue ne peut expliquer, demandent un ré-examen.

a) Il est à noter d'abord que Lemieux ne fait aucune mention de la validation que j'ai faite de mes résultats en interviewant un membre important de l'organisation centrale du parti conservateur dans la province, et en lui demandant de classer les circonscriptions du Québec selon la force de l'organisation de son parti durant la période 1957-58, en se basant « non pas sur les résultats électoraux obtenus » mais sur le nombre de citoyens importants y participant, le dynamisme de l'organisation, le degré d'activité démontré durant les élections ». Ma communication indiquait une relation identique à la première lorsque cet indice plutôt que l'autre était utilisé.<sup>1</sup> Bien plus, cet indice est fortement relié au mien.<sup>2</sup> D'un autre côté, Lemieux n'offre aucune validation indépendante de son indice ; je trouve par ailleurs qu'il n'y a pas de relation entre son indice et celui de mon informateur.<sup>3</sup>

b) On aura noté que le premier indice de la force des Conservateurs que j'ai utilisé est fractionné en quatre catégories et que le deuxième indice est fractionné en trois catégories, et que, chaque fois, la relation apparaît clairement négative et linéaire : plus les Conservateurs avaient été faibles en 1957 et 1958, plus le Crédit Social devait être fort en 1962. Lemieux fractionne son indice seulement en deux catégories. Si l'on retourne aux données originales et si l'on fractionne cette variable en quatre catégories, on obtient la relation présentée au tableau qui suit.

TABLEAU 1

Résultats des Conservateurs, en 1955 et en 1957, et du Crédit Social en 1962, par circonscription.  
(hors de Montréal)

CRÉDIT SOCIAL EN 1962	CONSERVATEURS EN 1953 ET EN 1957							
	Moins de 20%		20-33%		33-44%		44% ou plus	
Plus de 30% des votants .....	6	60%	4	29%	17	85%	4	40%
Moins de 30% des votants .....	4		10		3		6	

<sup>1</sup> Le Crédit social obtenait 71 pour cent des circonscriptions classifiées comme ayant une organisation conservatrice faible ou très faible, alors qu'il n'obtenait que 56 pour cent et 15 pour cent de celles qui étaient respectivement classifiées comme fortes et comme très fortes.

<sup>2</sup> Toutes les circonscriptions classifiées comme faibles ou comme très faibles par mon informateur (7) sont ainsi classifiées par mon indice original, et 9 des 13 circonscriptions classifiées comme très fortes par lui, sont classifiées comme fortes ou très fortes selon le premier indice.

<sup>3</sup> Des 24 circonscriptions classifiées comme faibles par Lemieux, mon informateur en classifie 6 comme très fortes, 14 comme fortes et 4 comme faibles ; des 30 classifiées comme fortes par Lemieux, il en classifie 7 comme très fortes, 20 comme fortes et 3 comme faibles.

Les données de Lemieux, ainsi réanalysées, ne révèlent aucune relation spécifique entre la force des Conservateurs aux élections de 1953 et de 1957 et la montée créditiste de 1962. Elles ne permettent certainement pas de dire que plus les Conservateurs avaient été forts, plus le Crédit social devait l'être quelques années plus tard, comme Lemieux l'a soutenu. Et un examen de ces données indique que les résultats originaux de Lemieux tiennent à deux faits principaux : a) dans les sept circonscriptions entourant Montréal et classifiées comme faibles du point de vue des Conservateurs, le Créditisme eut peu de succès (en raison des conditions économiques plus satisfaisantes et de la non-organisation du nouveau parti dans ces régions, quoique ces deux facteurs ne soient pas indépendants) ; b) cinq autres circonscriptions classifiées comme faibles par Lemieux sont classifiées comme très fortes selon l'indice de mon informateur ou selon mon indice.

c) Ceci nous amène à considérer le problème central. L'indice de Lemieux et mes deux indices ne concordent pas, et alors il faut se demander lequel ou lesquels mesurent le mieux la faiblesse ou la force de l'organisation du parti conservateur. Je soumets que les deux indices que j'ai utilisés remplissent le mieux cette fonction : d'abord l'un d'eux, le deuxième, est une mesure plus directe de ce que je cherchais à mesurer ; en second lieu, l'élection de 1958, singulière sous maints aspects, n'en avait pas moins l'avantage de révéler ce que l'organisation conservatrice de chaque circonscription pouvait faire quand le parti avait le vent dans les voiles. Les circonscriptions où le parti demeura faible en 1958, alors que la province lui donnait pour la première fois depuis le début du siècle un appui non ambigu, sont sans doute les points faibles du parti. Au contraire, les résultats de 1957 et surtout des 1953 sont beaucoup moins symptomatiques à cet égard. La longue léthargie des Conservateurs au Québec a toujours donné lieu, ici ou là, selon les élections, à des hauts et à des bas qui n'étaient pas directement liés aux ressources du parti ; à telle élection, l'organisation dans une circonscription faisait un effort sérieux, et présentait un bon candidat, qui recueillait un assez fort pourcentage du vote ; à l'élection suivante, l'organisation, découragée par son insuccès, retombait dans sa léthargie.<sup>1</sup> Établir la force du parti sur la base d'une ou de deux élections de ce genre peut donc facilement s'avérer un procédé fallacieux.

En somme, je crois que l'indice utilisé par Lemieux présente des défauts sérieux et, pour cette raison, donne des résultats qui — il faut bien le noter — ne révèlent aucune relation précise. Il y a donc lieu de retener la démonstration qui est faite de mon hypothèse, démonstration d'ailleurs soutenue par les autres cas de montée de tiers partis ailleurs dans le Canada.

Tout ceci, il va sans dire, ne remet aucunement en question les autres résultats de Lemieux. De fait, certains de ses résultats rejoignent directement les miens : par exemple, j'ai aussi pu établir que le changement politique au niveau provincial, entre 1956 et 1960, était directement relié à la montée

<sup>1</sup> Voici un exemple. La circonscription de Drummond-Arthabaska, un bastion libéral, est typique à cet égard : elle n'a pas élu un seul candidat conservateur depuis 1887 ; elle n'a pas eu de candidat conservateur officiel en 1940 et 1945 ; en 1949, le candidat conservateur officiel ne recueillait que 7.9 pour cent du vote ; elle a connu, pour des raisons largement idiosyncrasiques (populaire candidat conservateur, impopulaire candidat libéral), une poussée conservatrice en 1953 (les Conservateurs obtenaient 45.6 pour cent du vote), mais le parti retombait à 32.0 pour cent du vote en 1957, et finalement, il plafonnait à 47.0 pour cent à la poussée générale de 1958. Selon l'indice de Lemieux, cette circonscription est forte ; selon les miens, elle est classifiée comme très faible.

créditiste. Mais c'est précisément parce que le système des deux partis au niveau provincial était fort que les changements à ce niveau ont pu se produire sans recours à de nouvelles formations politiques.<sup>1</sup>

Maurice PINARD

*Département de sociologie et d'anthropologie,  
Université McGill.*

## RÉPONSE

Après avoir lu le commentaire de Maurice Pinard, j'ai l'impression que le malentendu entre nous repose sur une ambiguïté qui se trouvait déjà dans sa communication et que son commentaire accentue au lieu de dissiper.

Je m'en tiendrai, dans mes remarques, à cette ambiguïté qui, je le répète, ne remet pas en question dans mon esprit la thèse de Pinard ni la plupart des applications qu'il en a faites dans sa communication.

Comme le dit Pinard au début de son commentaire, l'hypothèse qu'il a cherché à vérifier, et dont j'ai contesté une des vérifications, est que « la montée d'un tiers parti (est) généralement liée à la faiblesse du parti d'opposition traditionnel dans un système à deux partis » ; plus précisément, que « le parti d'opposition traditionnel ne peut longtemps retenir moins de 33 pour cent des votants sans risquer d'avoir à céder sa place à un nouveau parti ». C'est donc, si je comprends bien Pinard, de la force électorale du parti d'opposition traditionnel qu'il s'agit, et de sa force électorale *en pourcentage de votants*. On peut alors s'étonner que Pinard ait utilisé, pour vérifier cette hypothèse dans le cas des Conservateurs au Québec, deux indices dont l'un, qui a trait à la force de l'*organisation*, n'entretient qu'une relation assez incertaine avec la force électorale d'un parti (c'est pourquoi d'ailleurs je n'en ai fait « aucune mention ») ; et dont l'autre a trait avant tout à la force électorale *en sièges obtenus*, ce qui, on le sait bien, ne correspond pas toujours à la force électorale en pourcentage de votants.

Tout ce que j'ai voulu montrer, pour ma part, c'est que *dans les termes mêmes où était formulée l'hypothèse de Pinard*, il n'était pas exact, au niveau des circonscriptions, que les Conservateurs aient été d'autant plus facilement supplantés par les Créditistes, en 1962, qu'ils avaient retenu dans l'opposition moins de 33 pour cent des votants.

Je persiste à penser qu'il était contradictoire d'utiliser pour cette démonstration l'élection de 1958, puisque après cette élection ce sont les Libéraux et non les Conservateurs qui sont devenus le parti d'opposition au Canada et le parti minoritaire au Québec. Signalons d'ailleurs en passant ce fait aberrant qui n'est pas expliqué par Pinard : à savoir, que c'est juste après avoir cessé d'être (durant 41 ans) le « parti d'opposition traditionnel » au Québec, que les Conservateurs ont été supplantés par les Créditistes.

Or, si l'on s'en tient à la force électorale en pourcentage de votants des Conservateurs, et que l'on construit pour cela un indice qui a trait au pourcentage de votants obtenus par eux en 1953 et en 1957, c'est-à-dire lorsqu'ils étaient le « parti d'opposition traditionnel », on ne constate pas, au niveau des circonscriptions, une relation entre le fait que les Conser-

<sup>1</sup> Ceci est développé en détail dans mon *The Rise of a Third Party*, en préparation.

vateurs aient obtenu moins de 33 pour cent de votants en moyenne, à ce moment-là, et les succès électoraux des Créditistes en 1962. C'est tout ce que je voulais montrer, dans un article qui tenait compte de bien d'autres facteurs, sans nier pour cela qu'au niveau de l'ensemble de la province il y ait eu une relation entre la faiblesse durable des Conservateurs et la montée des Créditistes. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois, en sciences sociales, qu'une relation qui s'observe à un certain niveau de la réalité ne s'observe pas à un niveau plus microscopique de la même réalité.

J'admets cependant avoir suggéré dans mon article (p. 186) qu'il y avait plutôt une relation inverse à celle qu'avait voulu établir Pinard, m'en tenant toutefois à la fin (p. 187) à dire qu'il fallait rejeter son hypothèse, sans proposer de la remplacer par la mienne. Le tableau que présente Pinard dans son commentaire, où l'indice que j'ai utilisé est fractionné en quatre et non plus en deux catégories (mais à quoi bon, alors, le seuil des 33 pour cent ?) montre que cette relation inverse ne résiste pas si l'on tient compte des cas extrêmes (moins de 20 pour cent aux Conservateurs, et 44 pour cent ou plus). Dans la zone allant de 20 pour cent à 44 pour cent, elle est par contre tout à fait évidente, ce qui me semble d'ailleurs assez significatif.

Notons ici que le premier indice de Pinard, ayant trait à la force électorale des Conservateurs, est tout aussi vulnérable à un fractionnement autre que celui qui nous est proposé : si l'on distingue, parmi les circonscriptions libérales en 1957 et conservatrices en 1958, celles où les Conservateurs ont obtenu, en 1958, plus de 53 pour cent (et non plus de 54 pour cent, comme chez Pinard) des votants, de celles où ils ont obtenu moins que ce pourcentage, on obtient une division en 16 circonscriptions « fortes » et 18 circonscriptions « faibles » (ce qui est préférable, statistiquement, à la division en 13 et 21 de Pinard), et dans l'un et l'autre de ces sous-ensembles, le Crédit Social remporte exactement la moitié des sièges en 1962. Ce résultat infirme, on le voit, la relation établie par Pinard entre la faiblesse des Conservateurs et la force du Crédit Social.

Encore un mot, avant de conclure, sur le second indice de Pinard qui a trait aux organisations conservatrices. J'ai dit plus haut que cet indice ne me semblait entretenir qu'une relation assez incertaine avec la force électorale d'un parti. Pinard l'admet implicitement puisqu'il a demandé à son informateur conservateur « de classer les circonscriptions du Québec selon la force de l'organisation de son parti durant la période 1957-58 », alors que ces organisations qu'on ne distingue pas dans le temps ont travaillé pour un parti dont la force électorale en pourcentage de votants est passé de 30 pour cent environ, en 1957, à 50 pour cent, en 1958, l'écart étant encore plus grand au niveau de certaines circonscriptions.

On voit donc où est l'ambiguïté dans la démonstration de Pinard et, plus précisément, dans l'utilisation qu'il fait de ses deux indices, ambiguïté qui me semble l'enfermer dans le dilemme suivant : ou bien c'est de la force électorale en pourcentage de votants des Conservateurs comme parti d'opposition traditionnel qu'il s'agit, et alors le seuil des 33 pour cent de votants proposé par Pinard n'est pas critique au niveau des circonscriptions ; ou bien c'est de la force de l'organisation qu'il s'agit, mais c'est là autre chose que la force électorale d'un parti, surtout si on lui fixe un seuil aussi précis que celui des 33 pour cent, — ce que Pinard me semble d'ailleurs admettre implicitement.

C'est pourquoi, même si j'estime que Pinard a montré de façon assez convaincante, dans la seconde partie de sa communication, que le seuil des 33 pour cent de votants était critique au niveau de l'ensemble d'une province, je continue de penser que la démonstration n'est pas faite du caractère critique de ce même seuil si l'on se situe, non plus au niveau de l'ensemble du Québec, mais au niveau des circonscriptions qui le composent.

Vincent LEMIEUX

*Département de science politique,  
Université Laval.*